



La soupe au caillou

Des nouvelles du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté

10 novembre 2002

Par l'équipe du Collectif

Numéro 115

En préparation de l'action du 1er décembre à Montréal, une invitation hors de l'ordinaire à Québec pour la fin de semaine prochaine

Création d'une oeuvre avec Armand Vaillancourt

Vous voulez et pourriez participer à la création de deux immenses toiles de 7x17 pieds avec le peintre et sculpteur réputé Armand Vaillancourt ? Avec ou sans talents artistiques, **cette possibilité vous est offerte les samedi et dimanche 16 et 17 novembre prochains** et possiblement aussi le lundi 18 si l'oeuvre n'était pas terminée. **Il suffit de vous inscrire en appelant Claude Goulet, au Collectif, d'ici jeudi le 14 novembre à 16:00, au 418-525-0040.**

Cette oeuvre, destinée à être dévoilée lors de l'action du 1 décembre prochain à Montréal, sera inspirée des bulles produites par le comité AVEC et des assiettes du Forum citoyen, dont Armand a déjà pris connaissance, ainsi que de ce que vous-mêmes avez à exprimer sur la pauvreté.

L'activité aura lieu dans les locaux du Collectif au 165 de Carillon à Québec. L'horaire sera le suivant : samedi 16, de 13:00 à 17:00 avec invitation aux médias pour lancer l'activité, puis dimanche 17 de 10:00 à 16:00, et lundi le 18, si nécessaire.

Nous pourrions être une vingtaine à la fois. Il faut prévoir des vêtements de travail et savoir que le travail se fera par terre, soit à genoux ou assis. Si vous venez de l'extérieur, vous vous organisez pour le transport et l'hébergement, d'accord? Nous verrons au lunch de dimanche et aux collations.

Dernière semaine de la commission

Le marathon continue avec un réseau toujours en piste



Bonjour tout le monde! La commission parlementaire sur la loi 112 arrive à sa dernière semaine, le mot de clôture étant prévu pour mardi prochain le 19 novembre en fin de journée. Depuis le 1er octobre, vous vous succédez en prenant le relais des huit améliorations que nous voulons lui voir apporter. Il est encore trop tôt pour mesurer l'impact de cet automne

parlementaire où, pour une fois, la pauvreté n'est pas au point varia, mais à un point majeur de l'agenda législatif. Le débat comporte son lot de démonstrations, d'émotions, de longueurs... et de frustrations inévitables entre des interlocuteurs qui ne voient pas les choses de la même façon. Chose certaine, intervention après intervention, l'appel à changer le regard se répète, témoignages, considérations et propositions à l'appui. Au menu législatif s'ajoute, depuis la semaine dernière, un projet de loi modifiant la loi sur les normes du travail qui fait du sens et qui, sans tout révolutionner, avance résolument dans la bonne direction, malgré les protestations du patronat.

Quant à la décision de dépenser pour des mesures concrètes, qui démontrerait la volonté politique et donnerait un signal clair, rien ne transparait pour le moment. En sortant son plan d'action général pour les prochains mois, le gouvernement a redit la semaine dernière son intention de prioriser la lutte à la pauvreté et réservé ses annonces pour l'hiver, soit après l'adoption de la loi 112, qui semble voulue, des deux côtés de la Chambre, pour avant Noël.

Dans ce temps où les jeux ne sont pas encore complètement faits, la fourchette pour notre action commune des prochaines semaines se dessine assez bien : elle est dans le changement de regard à traduire par des améliorations concrètes dans la loi et dans les millions à affecter en dollars vitaux alors que chacun les réclame pour soi.

La suite de notre action commune se profile également. Au-delà de ce qu'il aura été ou non possible de faire avancer dans la loi 112, il y a une vigilance citoyenne permanente à imaginer et il faut dès maintenant commencer à y penser. Le cadre de référence commun que nous nous sommes donné avec la proposition de loi du Collectif continue de nous accompagner. Il faudra s'appuyer sur les bouts de chemin faits cet automne pour amorcer les pas suivants.

À défaut de pouvoir dès maintenant faire le bilan d'une partie encore en train de se jouer, voici au verso quelques morceaux de l'échiquier des deux dernières semaines.

Premier élément : l'indifférence marquée des médias, sauf quand il s'agit de diffuser des points de vue sensationnalistes. L'exemple le plus évident jusqu'à maintenant est le battage médiatique éhonté qu'a suscité la position du Conseil du patronat.

Le Conseil du patronat : cousu de fil blanc

En quelques paragraphes, le mince mémoire du Conseil du patronat aura provoqué un feu de paille et réveillé plus de préjugés que tout ce qu'on avait entendu jusque là. L'idée de limiter à cinq ans l'aide sociale accordée aux prestataires aptes au travail a fait bondir les médias sur leurs caméras et fait sortir bien du monde de leurs gonds, même les membres de la commission, pour la dénoncer. Les démagogues de la télé et de la radio en ont tiré quelques émissions juteuses. Restera-t-il quelque chose de cette nouvelle attisée de préjugés ? Qui sait si cette position inhumaine n'aura pas contribué par l'absurde à la patiente démonstration faite en commission par de nombreux organismes tous plus crédibles les uns que les autres à l'effet qu'on doit en finir avec la division apte-inapte, créatrice des pires préjugés et de graves manquements à la dignité et à la décence de vie de nombreuses personnes réelles et de leur famille?

Par contre, le Conseil du patronat, si prompt à se présenter en champion de la lutte à la pauvreté dans le champ du voisin, a été très rapide la semaine dernière à dénoncer la nouvelle loi sur les normes du travail qui s'attaque pourtant à un domaine précisément de son ressort : la pauvreté au travail. Pas sérieux.

On préfère les positions de la Jeune chambre de commerce de Montréal ou du Bureau de normalisation du Québec qui ont proposé à la commission des moyens de responsabiliser les entreprises soit par le bilan social des entreprises, soit par une norme «iso sociale».

Coups de semonces dans le dernier recours

Pendant ce temps, de façon moins tapageuse, mais bien plus enracinée, de nombreux témoignages se succèdent à la commission, démontrant tour à tour les aberrations et discriminations du système de dernier recours. Celui-ci reçoit cet automne de sérieux coups de semonces. Les parlementaires ne pourront pas dire qu'il n'auront pas entendu lors de la présentation du Front commun des personnes assistées sociales le cri de Régent Bédard sur le barème plancher, celui de Marithé Laflamme racontant sa bataille pour l'accès à des médicaments dans la dignité, ou celui de Catherine, 15 ans, qui a expliqué ce que ça veut dire de partager son temps entre un père qui a des moyens et une mère dans la grande pauvreté qui ne peut même pas la faire bénéficier d'une pension alimentaire qui est toute retranchée de son chèque d'aide sociale. Dans les deux dernières semaines, de nombreux organismes se sont accompagnés de personnes qui peuvent raconter les ravages du système actuel et de ses présomptions erronées sur les personnes. Cela a été le cas de groupes de Laval, Lanaudière, du Bas St-Laurent, de Montréal, des Bois-Francs et du Bas-Richelieu, ainsi que du Regroupement de groupes

populaires en alphabétisation du Québec, de la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec, du Mouvement ATD Quart Monde.

«Il faut croire dans les personnes!» «Les démarches doivent être volontaires !» «Les mesures doivent durer plus de six mois!» Ces leit-motiv n'en finissent plus d'être répétés sur tous les tons, entre autres par les différents organismes et regroupements qui s'occupent d'intégration à l'emploi qui se sont succédés pendant ces mêmes semaines.

Des améliorations beaucoup reprises

Présentation après présentation des groupes cooptent et supportent les propositions du Collectif. Dans la dernière semaine, la CSD est revenue sur la question de la réalisation des droits et le Mouvement ATD Quart Monde a proposé une façon d'opérer le raccord dans la loi. Parfois aussi ce soutien est d'autant plus bienvenu qu'il est inattendu, comme lorsque le Conseil des aînés est venu la semaine dernière soutenir les deux cibles que nous proposons sur dix ans, la clause d'impact, des mesures concrètes, de même que le pairage du comité consultatif et de l'observatoire dans une seule institution qui aura plus d'indépendance. Soulignons aussi ce groupe d'étudiantEs de 2ème année en service social du cegep de Rouyn, qui a conclu sa courageuse et solide présentation à la Commission en affirmant que sa confiance pour l'amélioration de la loi 112 allait plutôt au Collectif parce que celui-ci connaît mieux la réalité des gens et leurs aspirations.

Maintenir le cap dans une partie non finie

La suite de la partie sur cet échiquier ? Il y a une balance à faire pencher du côté des dollars vitaux dans un contexte budgétaire serré où tout le monde se précipite sur les millions publics. Pendant que les médecins spécialistes se disent abandonnés et réclament 500 M\$ de plus en rémunération (soit environ 60 000\$ par année de plus chacun, i.e. dix prestations d'aide sociale!) pour se mettre à niveau avec leurs collègues d'ailleurs, rappelons-nous que 500 M\$, c'est ce qu'il faut pour couvrir correctement les besoins essentiels de tout le monde au Québec et qu'il ne faudrait que 16 M\$ pour rétablir la gratuité des médicaments à l'aide sociale, des mesures autrement plus urgentes pour des populations autrement plus abandonnées.

D'ici quelques semaines, la manche «loi 112» se conclura. Nous sommes très nombreuses et nombreux à réclamer les mêmes changements. Comme dans l'histoire où on ne sait jamais quel flocon de neige provoque l'avalanche, l'amélioration de cette loi dépend peut-être de votre intervention, de votre initiative. Plusieurs groupes de notre réseau, de l'Outaouais, du Saguenay-Lac-St-Jean, de Québec, Montréal, de la Montérégie sont à l'horaire des prochains jours. Ensuite, nous aurons une autre occasion de nous faire entendre clairement le 1er décembre (voir la Soupe au caillou spéciale qui suivra celle-ci). Cette mobilisation est importante. Comme nous nous le sommes dit cette semaine lors de la rencontre du Collectif, l'heure est maintenant au concret, dans la loi et dans la vie des gens.



Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté

C.P. 1352 Terminus, Québec, Qc, G1K 7E5. Tél.: (418) 525-0040 / Télécopieur: (418) 525-0740 / Courriel: collectif@pauvrete.qc.ca
Nos bureaux sont situés au 165, de Carillon dans la Basse-Ville de Québec.

www.pauvrete.qc.ca